

FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE
LIGUE REGIONALE DU SPORT AUTOMOBILE RHONE ALPES

**4^{ème} RALLYE REGIONAL DE VOITURE
HISTORIQUES DE COMPETITION DU BAS
VIVARAIS**

COUPE DE FRANCE DES RALLYES VHC 2024 COEFFICIENT 1

**CHAMPIONNAT LIGUE RHONE-ALPES 2024
CHALLENGE GEDIMAT - CAYREYRE**

16 & 17 novembre 2024

**ORGANISE PAR
L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE L'ARDECHE**

L'ASSOCIATION SPORTIVE DE L'AUTOMOBILE DE L'ARDECHE

Tient à remercier chaleureusement les personnalités qui ont permis l'organisation de cette 14^{ème} éditions en apportant leurs aides, ainsi que les communes de Ruoms - St Alban Auriolle - Chandolas - Lablachère - Uzer - Chauzon - Bessas - Beaulieu - Rosière

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

ASA ARDECHE 6 place de la Gare 07380 Lalevade d'Ardèche

Tél : 07 49 99 64 81

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes et les règles spécifiques rallye VHC.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : 16 septembre 2024

Ouverture des engagements : 30 septembre 2024

Clôture des engagements : 4 novembre 2024 à minuit

Parution du carnet d'itinéraire : 8 novembre 2024

Dates et heures des reconnaissances :

Dimanche 10 novembre et vendredi 15 novembre de 9h00 à 18h00

Vérifications administratives Dimanche 10 novembre de 8h à 15h00 et samedi 18 novembre Salle des fêtes de Ruoms

Vérifications techniques samedi 16 novembre de 7h30 à 12h00 Lieu entrée parc fermé de Ruoms

Heure de mise en place du parc de départ le 16 novembre 7h30 Lieu : Parking Charles De Gaulle Ruoms

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le 16 novembre à 11h30

Publication des équipages admis au départ le 16 novembre à 12h30 sur le site Chronodium avec ordre de départ

Samedi 16 novembre :

Départ 1^{er} étape 1^{er} section parc de Ruoms à 13h00

Arrivée 1^{er} boucle 1^{er} Section parc de Ruoms

Dimanche 17 novembre :

Départ 2^{ème} étape 2^{ème} sections à 7h30

Arrivée 2^{ème} étape 2^{ème} sections

Publication des résultats partiels à la fin de la première étape site Chronodium

Vérification finale Garage Auto Moto 07

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats du rallye à la fin de chaque étape site Chronodium

Remise des prix le 17 novembre 2024 à la fin du rallye sur le podium Parc de Ruoms

ARTICLE 1P. ORGANISATION

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile **N°R27 en date du mardi 13 aout 2024** et par la FFSA sous le permis d'organiser **N°542 en date du mardi 13 aout 2024**

Comité d'Organisation

Président : Vialar Bernard

Vice Président Masclaux Sébastien

Trésorier Jouve Denis

Secrétaire Moulin Colette

Caro Jean - Cayreyre Stéphane - Payan Luc - Rey Fanck - Guyot Jeremy - Granger Guy - Chabrier Anne Lise - Deleuze Joël Moulin

Dominique - Morel Richard - Raphaël Poletti - Serre Romain - Cagnet Michel

Speaker : Patrick Vezolle

Secrétariat du Rallye, Adresse : 6 place de la Gare 07380 Lalevade d'Ardèche

Téléphone : **07 49 99 64 81**

Mail : asa.ardeche@gmail.com

Permanence du Rallye : Mairie de Ruoms le 16 & 17 novembre 2024

1.1 P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs
Commissaires Sportifs

Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs

Directeur de Course

Directeur de Course Adjoints délégués VHC
Adjoint à la Direction de Course délégués aux ES
Adjoint à la Direction de Course délégués aux ES
Commissaire Technique responsable
Commissaires Techniques adjoints

Médecin chef

Chargés des relations avec les concurrents

Juges de faits

Observateur

Chargé des relations avec la presse

Classement Chronodium Moderne - VHC

Speaker Vezolles Patrick

Mr Veyret Emmanuel Licence n°1316
Mr Agostinho Armand Licence n°12775
Mme Faure Marie Noël Licence n° 20376
Mme Besançon Monique Licence n°9682
Mr Gagnaire Patrick Licence n°3062
Mr Vernet Danel Licence n° 147321
Mme Champomier Catherine Licencen°8654
Mr Gibily Christian Licence n°3302
Mr Gimeno Christophe Licence n°40651
Mr Bosseau Yannick Licence n° 223616
Mr Grand Pierre Gilbert Licence n°10151
Mr Forestello Jean Pierre Licence n°11620
Mr Blachier Jean Lou Licence n° 261762

Mme ADT Cécile

Pitarch Floreal Licence n° 2729

Mme Simon Sylvie Licence n°214749

Mme Forestello Isabel Licence n°138486

Mme Gibily Nathalie Licence n°220119

Mr Muselli Bruno

Mr Nantet Julien Licence n°345645

1.2 P. ELIGIBILITE

Coefficient 1 pour la coupe de France des rallyes VHC.

1.3 P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye de l'Ardèche doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le: Lundi 7 novembre 2022 à minuit

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 200 voitures maximum.

Ordre de départ VHC - MODERNE

3.1.11.1 P. Les droits d'engagement sont fixés :

- 300 € avec la publicité facultative pour les équipages 100% licenciés à l'ASA Ardèche
- 320€ avec la publicité facultative pour les équipages 50% licenciés à l'ASA Ardèche
- 340 € avec la publicité facultative proposée par l'organisateur pour les autres équipages
- 640 € sans la publicité facultative
- Pour votre sécurité il y a une géolocalisation de 40€ compris dans l'engagement, une caution de 150€ sera demandée.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement au plus tard le 04 novembre 2023

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée dans le parc d'assistance de Ruoms le samedi 16 & dimanche 17 novembre, les remorques sont interdites sur le parc d'assistance.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative sera communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye du bas Vivarais représente un parcours de 152 km.

Il est divisé en deux étapes et 2 étapes et 2 sections.

Il comporte 2 épreuves spéciales d'une longueur totale de 38.22 km.

Les épreuves spéciales sont :

Samedi Etape 1 Section 1 : 13h00

ES 1 Bessas 6.520 km

ES 2 Chandolas 7.480 km

ES 3 Chauzon 5.110 Km

Arrivée 1^{er} étape section 1 15h33

Dimanche Etape 2 Section 2 : 7h30

ES 4 Bessas 6.520 km

ES 5 Chandolas 7.480 km

ES 6 Chauzon 5.110 Km

Arrivée 2^{eme} étape section 2 10h23

6.2P. RECONNAISSANCES

Il est recommandé aux concurrents de faire preuve de beaucoup de prudence, de discrétion et de courtoisie vis-à-vis des riverains dans les localités traversées et de préserver ainsi l'avenir des rallyes.

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de 3

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes le

Dimanche 10 novembre et vendredi 15 novembre de 9h00 à 18h00

6.2.7P Pénalités

Conforme au règlement standard des rallyes 2024

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.1.P Conforme aux règles spécifiques des rallyes VHC au règlement de la coupe de France des Rallyes

7.2.P Les dépanneuses seront utilisées uniquement dans le seul but de libérer la route de course si celle-ci est totalement obstruée. Il n'y a aucune obligation pour l'organisateur et / ou la Direction de Course à évacuer des voitures des concurrents quand

le passage même au ralenti, même dans les bas-côtés, est possible. En aucun cas l'organisateur n'a à prévoir le dépannage des concurrents. Tous dépannages demandés par les concurrents sont à la charge de ceux-ci. Le concurrent renonce par ailleurs à tous recours contre l'organisateur ou un des membres de l'organisation en cas de sortie de route de son véhicule ou en cas de collision avec un autre concurrent.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme aux Prescriptions Générales FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

*Conforme aux règles spécifiques des rallye VHC et au règlement de la coupe de France des rallyes VHC 2024
Sur le site Chronodium*

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard FFSA.

La remise des trophées se déroulera après l'arrivée du dernier concurrent sur le podium final.